

Département de Lozère

Mairie

10 Place de la Mairie

Le Bruel

48230 ESCLANÈDES

 04 66 48 25 24 / 09 62 56 57 19

 mairie.esclanedes@wanadoo.fr

 www.esclanedes.fr

Budget Primitif Principal

Compte Administratif 2023

note de présentation brève et synthétique

SOMMAIRE

1	CADRE RÉGLEMENTAIRE	1
2	CADRE GÉNÉRAL DU COMPTE ADMINISTRATIF	1
2.1	Généralités du compte administratif	1
2.2	Vue d'ensemble du compte administratif	2
2.3	Comparatif des dépenses et recette des comptes administratifs 2022 et 2023	2
3	SECTION DE FONCTIONNEMENT	3
3.1	Généralités de la section de fonctionnement.....	3
3.2	Présentation synthétique de la section de fonctionnement 2023	3
3.3	Évolution des dépenses et recettes de fonctionnement de 2018 à 2023	4
4	SECTION D'INVESTISSEMENT	5
4.1	Généralités de la section d'investissement	5
4.2	Dépenses et recettes de la section d'investissement	5
4.3	Évolution des dépenses et recettes d'investissement de 2018 à 2023	7
5	DONNÉES SYNTHÉTIQUES DU BUDGET	8
5.1	Principaux ratios.....	8
5.2	Epargne brute et nette.....	9
5.2.1	Epargne brute	9
5.2.2	Epargne nette ou capacité d'autofinancement (CAF)	10
5.3	Dette de la commune.....	10
5.3.1	Etat des emprunts.....	10
5.3.2	Annuité de la dette	11
5.3.3	Encours de dette.....	11

1 CADRE RÉGLEMENTAIRE

L'article L.2313-1 du CGCT (code général des collectivités territoriales) prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au Budget Primitif (BP) et au Compte Administratif (CA) afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur son site internet.

2 CADRE GÉNÉRAL DU COMPTE ADMINISTRATIF

2.1 Généralités du compte administratif

Selon l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) « le conseil municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le Maire ».

Le CA (Compte Administratif) suit une forme et une maquette officielle à laquelle il n'est pas possible de déroger. Il dresse le bilan financier de l'ensemble des dépenses (mandats) et des recettes (titres) effectuées par la collectivité dans chacune des sections (fonctionnement et investissement) sur le dernier exercice budgétaire. Il constitue un arrêté des comptes de l'Ordonnateur. Parallèlement, le comptable public, chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par l'Ordonnateur (Maire ou Président), élabore le Compte de Gestion (CG) qui doit exactement concorder avec le CA.

La présentation du CA répond à des objectifs de transparence et sincérité en fournissant aux membres du conseil municipal les informations financières essentielles permettant :

- de vérifier la réalisation effective du budget et modifié par décision modificative, en dépenses comme en recettes, section par section, chapitre par chapitre ;
- de constater l'évolution des dépenses et des recettes de la collectivité au cours des derniers exercices ;
- d'appréhender la situation financière de la collectivité au 31 décembre de l'année en présentant la structure du budget, les grands équilibres financiers et l'état de la dette.

Le Conseil Municipal de la commune d'Esclanèdes vote le Compte Administratif du Budget Primitif Principal en avril, lors de la même séance que celle du vote du Budget Primitif Principal et des Budgets Primitifs Annexes. Ainsi les excédents et/ou déficit des sections de l'exercice sont repris et/ou affectés au BP de l'année suivante.

2.2 Vue d'ensemble du compte administratif

Le Compte Administratif 2023 de la commune présente une situation saine avec un résultat cumulé positif à hauteur de plus de 80 000 Euros.

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	280 079,29	G	359 232,30
	Section d'investissement	B	94 828,22	H	110 033,40
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	88 609,13
	Report en section d'investissement (001)	D	22 128,35	J	0,00
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	397 035,86	= G+H+I+J	557 874,83
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	101 072,23	L	22 692,53
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	101 072,23	= K+L	22 692,53
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	280 079,29	= G+I+K	447 841,43
	Section d'investissement	= B+D+F	218 028,80	= H+J+L	132 725,93
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	498 108,09	= G+H+I+J+K+L	580 567,36

2.3 Comparatif des dépenses et recette des comptes administratifs 2022 et 2023

		2022	2023	variation
Fonctionnement	Dépenses	252 053.59	280 079.29	11.12%
	Recettes	342 535.92	359 232.30	4.87%
	Résultat	90 482.33	79 153.01	-12.52%
Investissement	Dépenses	182 412.70	94 828.22	-48.01%
	Recettes	169 983.42	110 033.40	-35.27%
	Résultat	-12 429.28	15 205.18	222.33%



3 SECTION DE FONCTIONNEMENT

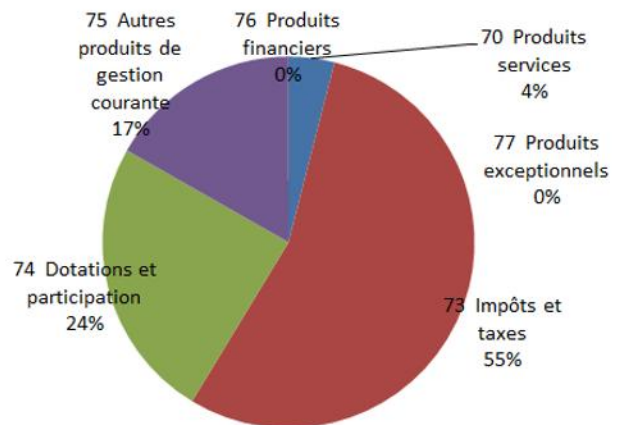
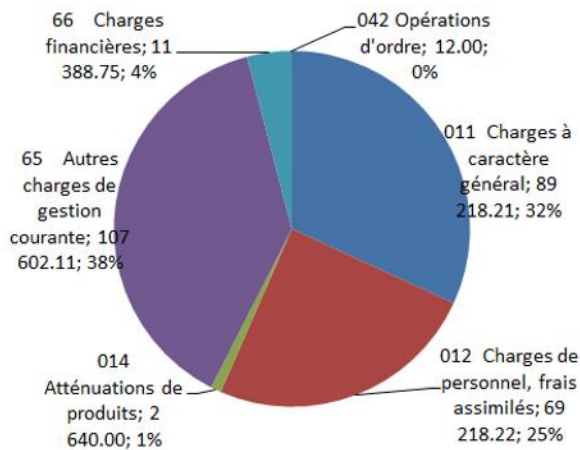
3.1 Généralités de la section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent de ce service communal. C'est semblable au budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, transport, impôts...).

3.2 Présentation synthétique de la section de fonctionnement 2023

Dépenses de fonctionnement	CA 2023
011 Charges à caractère général	89 218.21
012 Charges de personnel, frais assimilés	69 218.22
014 Atténuations de produits	2 640.00
65 Autres charges de gestion courante	107 602.11
656 Frais fct des groupes d'élus	
66 Charges financières	11 388.75
67 Charges exceptionnelles	
Dépenses réelles	280 067.29
042 Opérations d'ordre	12.00
Dépenses d'ordre	12.00
Dépenses de fonctionnement	280 079.29

Recettes de fonctionnement	CA 2023
13 Atténuations de charges	
70 Produits services	14 308.84
73 Impôts et taxes	196 453.11
74 Dotations et participation	88 292.00
75 Autres produits de gestion courante	60 102.47
76 Produits financiers	2.88
77 Produits exceptionnels	73.00
Recettes réelles	359 232.30
042 Opérations d'ordre	
Recettes d'ordre	0.00
Recettes de fonctionnement	359 232.30



Les dépenses de fonctionnement sont constituées par :

- les charges à caractère général qui correspondent globalement aux dépenses récurrentes et d'activités des services municipaux, hors frais de personnel, principalement : l'électricité (31 450 € en 2023), les fournitures diverses, assurances, l'entretien et la maintenance du patrimoine communal, transport scolaire, les autres services extérieur (ALSH, Crèche) ... ;

CONTEXTE HISTORIQUE

- Par arrêté en date du 27/12/2016, le Préfet de la Lozère a acté la fusion au 1^{er} janvier 2017 de la communauté de communes Aubrac Lot Causse et la communauté de communes du Pays de Chanac (comprenant les communes de Chanac, Cultures, Esclanèdes et les Salelles) ayant la compétence « Ecole » correspondant à la gestion des écoles de Chanac.
- Cette compétence est alors gérée, pour l'année 2017 par la nouvelle communauté de communes Aubrac Lot Causses Tarn.

- Par délibération en date du 21/12/2017, le conseil communautaire arrête les compétences optionnelles et facultatives que la communauté de communes Aubrac Lot Causses Tarn exercera au 1/01/2018. La compétence « école/petite enfance » n'est pas retenue et revient aux communes de l'ex-communauté de communes du Pays de Chanac.

- Par arrêté préfectoral, en date du 21 février 2018, est actée la création d'un service commun pour la gestion de la compétence « Ecoles-Périscolaire-Cantines-Transport », transférée aux communes et gérée par la commune de Chanac pour l'ensemble des communes de Chanac, Cultures, Esclanèdes et Les Sallèles.

- Depuis le 1^{er} janvier 2018 la commune d'Esclanèdes est membres du service commun « Ecoles-Périscolaire-Cantines-Transport » et participe financièrement à la gestion des deux écoles primaires de la commune de Chanac.

PRÉCISIONS

La particularité de notre commune est sa jeunesse : en 2023 nous comptons 440 habitants dont 130 mineurs et 58 enfants de moins de 10 ans. Ainsi les dépenses de fonctionnement liées à notre jeunesse sont très élevées en comparaison des autres communes de notre département :

- Participation 2023 aux écoles : 63 503.57€ (43 enfants) à la commune de Chanac

- Participation 2023 au transport scolaire primaire : 8 128 € (16 enfants) à la Région

- Participation 2023 à la crèche de Chanac : 11 488.50 €

- Participation 2023 à l'Accueil de Loisir Sans Hébergement de Chanac : 3 604.41€

Au total 86 724.48€, soit 31% des dépenses de fonctionnement, ont été consacrés en 2023 aux enfants de moins de 12 ans de notre commune sans compter les subventions attribuées aux associations où ils s'inscrivent. Si non le ramène par enfant, notre commune a investi en 2023 en moyenne 1 500 €/enfants de moins de 10 ans.

- les charges de personnel : en 2023 deux agents pour la commune, un adjoint technique territorial contractuel (à compter du 01/02/23) et un rédacteur principal de deuxième classe.

- les charges de gestion courante dont les indemnités des élus (Maires : 12 410 €/an et trois adjoints à 4 818 €/an), la contribution SDIS (14 862 €) et surtout la participation communale aux écoles de Chanac (63 503€ en 2023 pour la scolarisation de 43 primaires)

- les intérêts des emprunts de l'année.

Les recettes de fonctionnement correspondent, pour les principales, aux :

- impôts et autre taxes versées par les habitants ;

- dotations et autres participations de l'Etat ;

- autres produits de gestion courante : locations des douze appartements communaux (58 020 € en 2023) et de la Salle Communale (1 600 € en 2023).

3.3 Évolution des dépenses et recettes de fonctionnement de 2018 à 2023

Dépenses de fonctionnement	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
011 Charges à caractère général	64 299.76	61 398.58	67 186.28	72 119.57	66 319.32	89 218.21
012 Charges de personnel, frais assimilés	68 580.86	75 147.78	67 832.01	69 139.62	70 939.91	69 218.22
014 Atténuations de produits	2 617.00	2 679.00	2 644.00	2 919.00	2 871.00	2 640.00
65 Autres charges de gestion courante	84 722.20	86 784.38	41 938.83	148 910.23	101 323.10	107 602.11
656 Frais fct des groupes d'élus						
66 Charges financières	14 194.24	13 145.65	12 258.87	11 361.83	10 600.25	11 388.75
67 Charges exceptionnelles						
Dépenses réelles	234 414.06	239 155.39	191 859.99	304 450.25	252 053.58	280 067.29
023 Virement à la section d'investissement						
042 Opérations d'ordre		31 955.02		10 260.00		12.00
Dépenses d'ordre	0.00	31 955.02	0.00	10 260.00	0.00	12.00
Dépenses de fonctionnement	234 414.06	271 110.41	191 859.99	314 710.25	252 053.58	280 079.29
évolution		15.65%	-29.23%	64.03%	-19.91%	11.12%

Recettes de fonctionnement	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
13 Atténuations de charges	291.92	501.39				
70 Produits services	1 781.84	16 748.38	3 485.91	8 204.00	9 528.88	14 308.84
73 Impôts et taxes	157 305.63	157 926.08	174 734.62	168 324.67	185 618.47	196 453.11
74 Dotations et participation	73 898.10	75 081.63	81 390.83	84 066.88	87 886.31	88 292.00
75 Autres produits de gestion courante	59 989.66	52 502.97	55 271.13	54 746.05	59 500.00	60 102.47
76 Produits financiers	2.30	2.30	2.16	2.16	2.16	2.88
77 Produits exceptionnels	73.00	1 001.00	32.00	790.73		73.00
Recettes réelles	293 342.45	303 763.75	314 916.65	316 134.49	342 535.82	359 232.30
042 Opérations d'ordre		7 592.86				
Recettes d'ordre	0.00	7 592.86	0.00	0.00	0.00	0.00
Recettes de fonctionnement	293 342.45	311 356.61	314 916.65	316 134.49	342 535.82	359 232.30
évolution		6.14%	1.14%	0.39%	8.35%	4.87%

4 SECTION D'INVESTISSEMENT

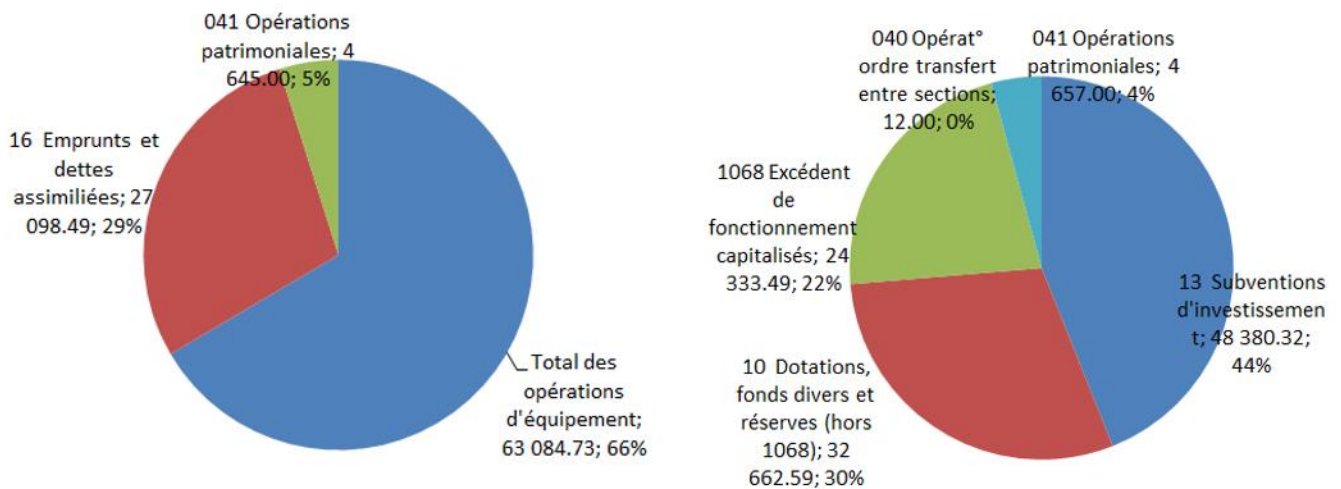
4.1 Généralités de la section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section d'exploitation qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

4.2 Dépenses et recettes de la section d'investissement

Dépenses d'investissement	CA 2023
20 Immobilisations incorporelles (hors opération)	
204 Subventions d'équipement versées	
21 Immobilisations corporelles	
22 Immobilisations en affectation (hors opération)	
23 Immobilisations en cours (hors opération)	
Total des opérations d'équipement	63 084.73
Total des dépenses d'équipement	63 084.73
10 Dotations, fonds divers et réserves	
13 Subventions d'investissement	
16 Emprunts et dettes assimilées	27 098.49
18 Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	
26 Participat° et créances rattachées	
27 Autres immobilisations financières	
020 Dépenses imprévues	
Total des dépenses financières	27 098.49
Total dépenses réelles	90 183.22
040 Opérat° ordre transfert entre sections	
041 Opérations patrimoniales	4 645.00
Total dépenses d'ordre	4 645.00
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	94 828.22

Recettes d'investissement	CA 2023
13 Subventions d'investissement	48 380.32
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	
20 Immobilisations incorporelles	
204 Subventions d'équipement versées	
21 Immobilisations corporelles	
22 Immobilisations reçues en affectation	
23 Immobilisations en cours	
Total des recettes d'équipement	48 380.32
10 Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	32 662.59
1068 Excédent de fonctionnement capitalisés	24 333.49
165 Dépôts et cautionnements reçus	
18 Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	
26 Participat° et créances rattachées	
27 Autres immobilisations financières	
024 Produits de cession d'immobilisations	
Total des recettes financières	56 996.08
Total recettes réelles	105 376.40
021 Virement de la section de fonctionnement	
040 Opérat° ordre transfert entre sections	12.00
041 Opérations patrimoniales	4 657.00
Total recettes d'ordre	4 669.00
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	110 045.40



Les dépenses d'investissement sont toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment du capital des emprunts à rembourser, des acquisitions de mobilier, de matériel, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

Détail des opérations d'équipement (programmes d'investissement ouverts) :

- Programmes restants ouverts d'année en année afin de pouvoir réaliser les travaux nécessaires en cas de panne, ou autres problématiques :

N° 125 : Eclairage public

N° 192 : Equipement mobilier Mairie

N° 195 : Aménagement espaces publics

N° 198 : Expropriations, acquisitions

N° 206 : Travaux bâtiments publics

N° 208 : Acquisition logiciels informatiques

N° 210 : Travaux de voirie communale

N° 211 : Amélioration chemins communaux

N° 212 : Travaux logements communaux

N° 213 : Matériels pour service technique

- Programmes ouverts pour des opérations ponctuelles et limitées à un objet :

N° 216 : Aménagement arrêt bus

N° 217 : Aménagement logement Costeregord

N° 225 : Sécurisation électrique de la Salle Communale

N° 226 : Biens Vacants et Sans Maître (BVSM)

N° 227 : Rénovation énergétique Eclairage Public (EP)

N° 228 : Base d'Adresse Locale (BAL)

N° 229 : Travaux forestiers (sectionaux des Crottes)

N° 230 : Biens de sections et communaux (recensement, attribution...) programme SAFER

Les principales réalisations en 2023 sur les programmes d'investissement :

- Rénovation énergétique de l'éclairage public

- Les aménagements du Planet (canin)

- Remise à niveau logiciel comptabilité

- Réfection signalétique de sécurité, notamment en bordure de RN88

- Amélioration de chemins communaux après intempéries

- Travaux d'amélioration énergétique et de sécurisation du système électrique de la Salle Communale

- Reprise de BVSM pour trois dossiers

- Création de la BAL et commande des panneaux de noms de rues

- Travaux de replantation sur la forêt sectionnelle des Crottes
- Etude de la SAFER sur les biens de section de la Rocherousse et les biens communaux en vue d'attribution aux agriculteurs.

Deux types de recettes d'investissement coexistent : les recettes dites patrimoniales (par exemple l'affectation du résultat de l'année précédente) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

4.3 Évolution des dépenses et recettes d'investissement de 2018 à 2023

Dépenses d'investissement	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
20 Immobilisations incorporelles (hors opération)						
204 Subventions d'équipement versées						
21 Immobilisations corporelles						
22 Immobilisations en affectation (hors opérat°)						
23 Immobilisations en cours (hors opération)						
Total des opérations d'équipement	51 491.26	165 632.13	131 154.71	58 581.02	100 585.87	63 084.73
Total des dépenses d'équipement	51 491.26	165 632.13	131 154.71	58 581.02	100 585.87	63 084.73
10 Dotations, fonds divers et réserves						
13 Subventions d'investissement						
16 Emprunts et dettes assimilées	37 485.59	33 603.68	29 000.93	29 305.40	29 904.42	27 098.49
18 Compte de liaison : affectat° (BA, régie)						
26 Participat° et créances rattachées						
27 Autres immobilisations financières						
020 Dépenses imprévues						
Total des dépenses financières	37 485.59	33 603.68	29 000.93	29 305.40	29 904.42	27 098.49
Total dépenses réelles	88 976.85	199 235.81	160 155.64	87 886.42	130 490.29	90 183.22
040 Opérat° ordre transfert entre sections		7 592.86				
041 Opérations patrimoniales	45 982.99		57 771.25	71 590.53	51 924.41	4 645.00
Total dépenses d'ordre	45 982.99	7 592.86	57 771.25	71 590.53	51 924.41	4 645.00
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	134 959.84	206 828.67	217 926.89	159 476.95	182 414.70	94 828.22
évolution		53.25%	5.37%	-26.82%	14.38%	-48.02%

Recettes d'investissement	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
13 Subventions d'investissement	59 598.20	40 245.42	46 886.29	22 919.67	14 708.50	48 380.32
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 165)						
20 Immobilisations incorporelles						
204 Subventions d'équipement versées						
21 Immobilisations corporelles						
22 Immobilisations reçues en affectation						
23 Immobilisations en cours						
Total des recettes d'équipement	59 598.20	40 245.42	46 886.29	22 919.67	14 708.50	48 380.32
10 Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	62 105.21	14 020.38	31 600.46	16 742.68	27 421.44	32 662.59
1068 Excédent de fonctionnement capitalisés	79 937.47	94 649.18	53 631.25	45 571.75	74 509.07	24 333.49
165 Dépôts et cautionnements reçus	240.00	720.00	1 115.00	1 890.00	1 420.00	
18 Compte de liaison : affectat° (BA, régie)						
26 Participat° et créances rattachées						
27 Autres immobilisations financières						
024 Produits de cession d'immobilisations						
Total des recettes financières	142 282.68	109 389.56	86 346.71	64 204.43	103 350.51	56 996.08
Total recettes réelles	201 880.88	149 634.98	133 233.00	87 124.10	118 059.01	105 376.40
021 Virement de la section de fonctionnement						
040 Opérat° ordre transfert entre sections		31 955.02		10 260.00		12.00
041 Opérations patrimoniales	45 982.99		57 771.25	71 590.53	51 924.41	4 657.00
Total recettes d'ordre	45 982.99	31 955.02	57 771.25	81 850.53	51 924.41	4 669.00
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	247 863.87	181 590.00	191 004.25	168 974.63	169 983.42	110 045.40
évolution		-26.74%	5.18%	-11.53%	0.60%	-35.26%

5 DONNÉES SYNTHETIQUES DU BUDGET

5.1 Principaux ratios

L'analyse financière des communes repose essentiellement sur le traitement statistique de ratios relatifs aux budgets communaux. Un ratio est un rapport entre deux valeurs ayant pour but de fournir des informations utiles à l'analyse financière, porter une évaluation et mettre en place des stratégies.

1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	ce ratio permet de connaître la charge en terme de dépense de fonctionnement que représente un habitant de la collectivité locale	668.48
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	ce ratio estime les recettes de fonctionnement produites par un habitant au sein de la collectivité locale	857.36
3	Produit fiscal / habitant	ce ratio révèle les recettes fiscales produites par un habitant au sein de la collectivité locale	468.86
4	Dotation globale de fonctionnement par habitant	ce ratio détermine le montant de l'enveloppe de dotation globale de fonctionnement par habitant au sein de la collectivité locale	210.72
5	Effort d'équipement par habitant	ce ratio appréhende le montant des dépenses d'équipement par habitant de la collectivité locale	150.56
6	Dette par habitant	ce ratio apprécie l'encours de la dette par habitant au sein de la collectivité locale	576.91
7	Taux d'épargne brute	ce ratio indique la part des recettes de fonctionnement qui peut être consacrée pour investir ou rembourser la dette, et permet ainsi d'appréhender la performance financière d'une commune, sa solvabilité budgétaire à court et moyen terme	22%
8	Taux d'endettement	ce ratio apprécie la charge de la dette d'une collectivité du bloc communal relativement à ses recettes réelles de fonctionnement. Cet indicateur connaît une limite notable : une même valeur pour recouvrir des caractéristiques financières divergentes	67%
9	Capacité de désendettement	ce ratio permet d'estimer en combien d'années d'exercices budgétaires la collectivité peut rembourser la totalité du capital de sa dette en supposant qu'elle y consacre l'intégralité de son épargne brute chaque année	3.05 ans
10	Marge d'autofinancement courant	ce ratio permet de révéler la capacité d'une collectivité du bloc communal à financer ses investissements une fois ses dépenses de fonctionnement et sa dette payées. De la sorte, il met en lumière les marges de manœuvre d'une commune ou d'un établissement intercommunal à développer son territoire sans avoir recours à l'endettement	85%
11	Taux d'incompressibilité des dépenses	ce ratio appréhende les marges de manoeuvre d'une commune en terme de réduction de ces dépenses de fonctionnement. En effet, il évalue les capacités d'une commune à s'adapter à une contrainte de ressources financières sans avoir à réaliser des coupes au sein de dépenses de fonctionnement difficilement compressible : personnel, frais de gestion courante et	85%

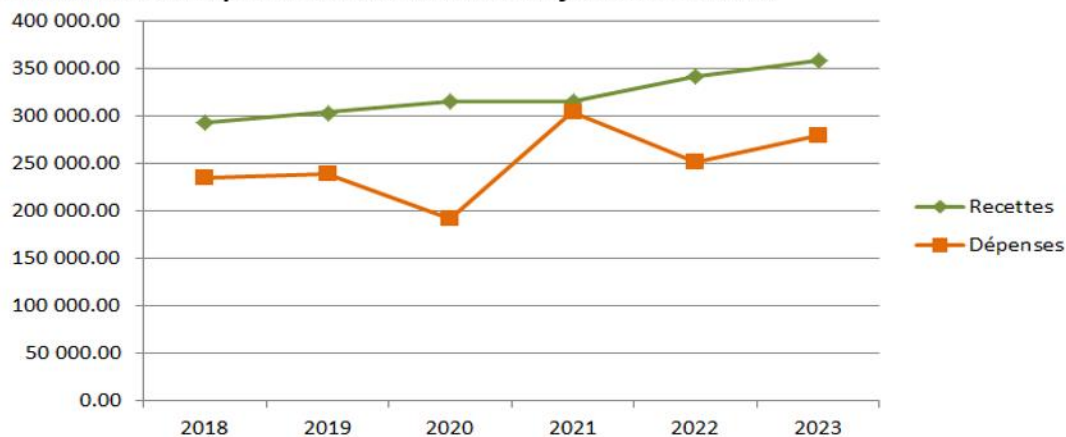
		remboursement de la dette	
12	Indice d'Autonomie Financière	ce ratio évalue le degré d'autonomie financière d'une commune, en appréciant la part des recettes propres d'une commune (taxes et impôts locaux, redevances pour services publics, dons et legs) par rapport au total de ces recettes de fonctionnement. Il permet de déterminer les capacités d'une collectivité du bloc communal à mobiliser des ressources financière de manière autonome	55%

5.2 Epargne brute et nette

En matière d'analyse financière, les concepts d'épargne brute et nette sont des indicateurs clés pour apprécier la santé financière d'une collectivité.

Entre 2020 et 2021, sous l'effet de la hausse des dépenses de fonctionnement, les courbes se sont dangereusement rapprochées au point de craindre un effet ciseau en 2021. La situation avait obligé la municipalité à rapidement diminuer les dépenses de fonctionnement pour reconstituer les marges de manœuvre nécessaires. Depuis les dépenses évoluent peu ou prou en fonction de la progression des recettes perçues.

Evolution des dépenses et des recettes de fonctionnement

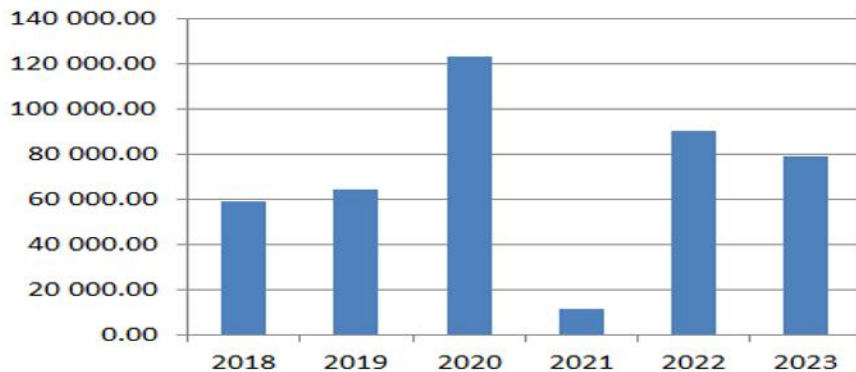


5.2.1 Epargne brute

L'épargne brute traduit la différence entre les recettes réelles de fonctionnement (hors produits des cessions) et les dépenses. Elle mesure à la fois les marges de manœuvre de la collectivité et sa capacité à investir. L'épargne brute est donc affectée à la couverture des dépenses d'investissement et au remboursement de la dette (laquelle ayant servi à investir).

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Recettes	293 342.45	303 763.75	314 916.65	316 134.49	342 535.82	359 232.30
Dépenses	234 414.06	239 155.39	191 859.99	304 450.25	252 053.58	280 067.29
Epargne brute	58 928.39	64 608.36	123 056.66	11 684.24	90 482.24	79 165.01
Taux d'épargne	20.1%	21.3%	39.1%	3.7%	26.4%	22.0%

Evolution de l'épargne brute



5.2.2 Epargne nette ou capacité d'autofinancement (CAF)

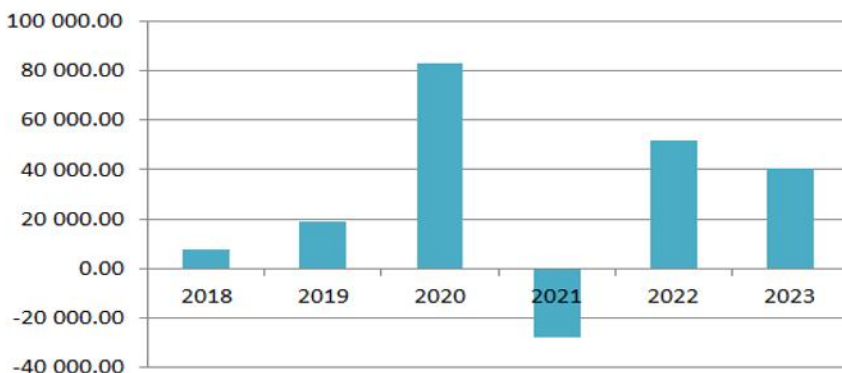
L'épargne nette ou capacité d'autofinancement mesure la capacité d'une collectivité à investir après avoir remboursé ses échéances annuelles de dette.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Epargne brute	58 928.39	64 608.36	123 056.66	11 684.24	90 482.24	79 165.01
Remboursement de la dette	-51 439.83	-45 763.11	-40 024.02	-39 497.23	-38 944.67	-38 487.24
Epargne nette	7 488.56	18 845.25	83 032.64	-27 812.99	51 537.57	40 677.77

Généralement, chaque année, l'épargne brute couvre intégralement le remboursement de la dette. L'épargne nette est donc positive.

Exceptionnellement, elle a été négative en 2021 sous l'effet de la hausse des dépenses conséquentes de fonctionnement.

Evolution de l'épargne nette ou de la capacité d'autofinancement (CAF)



5.3 Dette de la commune

5.3.1 Etat des emprunts

En 2023, la commune continue le remboursement des trois emprunts :

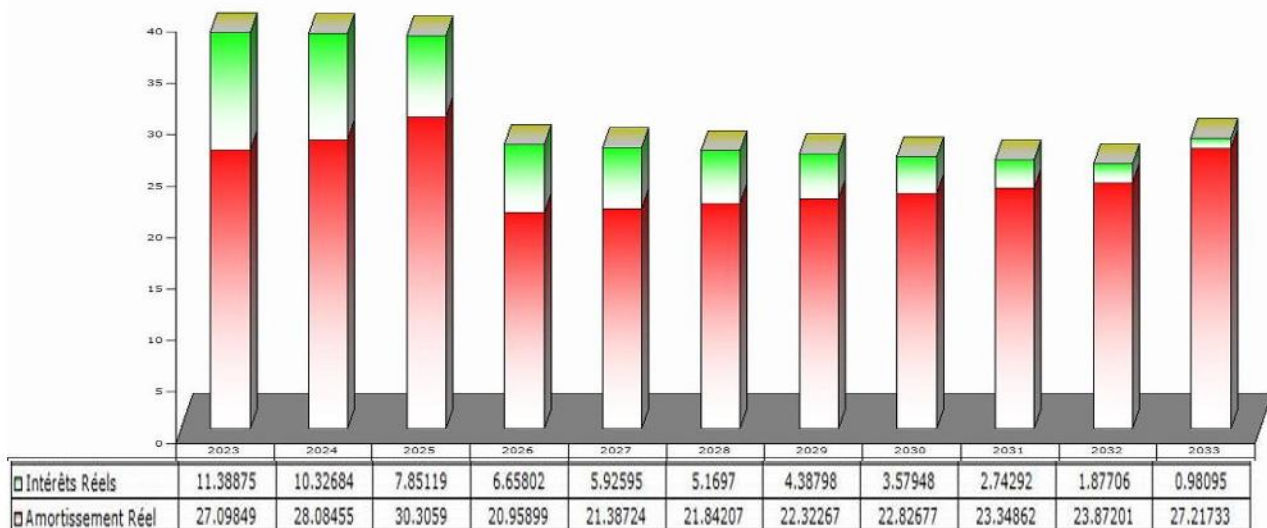
organisme banque / objet emprunt	durée	pér	montant	capital au 31/12/2023	annuité 2023	
					capital	intérêt
Crédit Foncier / 3 lgts Rocherousse	20 ans (30/09/2005 - 30/09/2025)	A	156 500	18 405.019	9 942.63	
					8 746.99	1 195.64
Crédit Foncier / 3 lgts Place Mairie	25 ans (03/09/2008 - 30/09/2033)	A	230 000	93 125.39	11 838.84	
					8 387.43	3 451.41

Crédit Agricole / Nouvelle mairie	24 ans (01/02/2009 - 01/02/2033)	A	240 000	130 196.06	16 705.77	
					9 964.07	6 741.70
TOTAL			626 500	241 726.64	38 487.24	
					27 098.49	11 388.75

5.3.2 Annuité de la dette

L'annuité de la dette (somme des intérêts et du remboursement en capital que la commune doit payer dans l'année) représente la somme de 38 500 €/an jusqu'à 2026, quand l'emprunt « 3 logements Rocherousse » du Crédit Foncier s'arrêtera.

Courbe des remboursements



5.3.3 Encours de dette

Au 31 décembre 2023, l'encours de dette (montant du capital restant à rembourser) atteint 241 726.64 €. Depuis 2014, il a diminué de 346 096 € (-49 %).

Evolution de l'encours de la dette

